



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS
SECRETARIAT D'ÉTAT AUX SPORTS

DIRECTION DES SPORTS
Sous-direction de la vie fédérale
et du sport de haut niveau
Bureau des fédérations unisport
et du sport professionnel
Bureau DS A1

Paris, le

3 JUIN 2009

LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

Affaire suivie par : Mme T. NICOLIC
Tél. : 01 40 45 95 30

à

INSTRUCTION N° **09 - 07355**

Madame et Messieurs les préfets de région
Directions régionales et départementales
de la jeunesse et des sports

**Mesdames et Messieurs les préfets
de département**
Directions départementales de la jeunesse
et des sports

**Mesdames et Messieurs les directeurs
des établissements publics nationaux**

**Mesdames et Messieurs les directeurs
techniques nationaux**

Objet : Appel à candidatures pour exercer la mission de directeur(trice) technique national(e) auprès de la Fédération française de parachutisme

Ref : Code du sport – Titre III – Chapitre 1^{er} – section 2 – sous-section 3 – art. R131-16 à R131-24.

P. J. : 1

Le poste de directeur(trice) technique national(e) auprès de la Fédération française de parachutisme est à pourvoir prochainement. La fiche jointe décrit les principales responsabilités afférentes à l'exercice de ces missions. Elle précise les compétences ainsi que les qualités professionnelles attendues des candidat(e)s.

.../...

Cette mission peut être confiée :

- à un(e) inspecteur(trice) de la jeunesse et des sports, un(e) conseiller(ère) technique et pédagogique supérieur(e), à un(e) professeur(e) de sport ;

- à tout(e) autre candidat(e) ayant une expérience professionnelle d'encadrement ou d'animation d'équipe dans le domaine du sport.

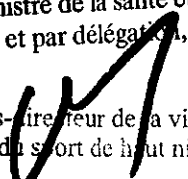
Le lieu habituel d'exercice de la mission est le siège de la Fédération française de parachutisme : 62, rue de Fécamp – 75012 PARIS.

Le(a) candidat(e) retenu(e) sera détaché(e) ou recruté(e) sur un contrat de haut niveau.

Les dossiers de candidature, constitués d'une **lettre de motivation** et d'un **curriculum vitae**, devront être adressés par la voie hiérarchique, **sous le présent timbre, au plus tard le 15 juin 2009** et, simultanément, par courrier électronique à : therese.nicolic@jeunesse-sports.gouv.fr.

Je vous serais très obligé de bien vouloir assurer la plus large diffusion de la présente instruction auprès de vos collaborateurs.

Pour la ministre de la santé et des sports
et par délégation,


Le sous-directeur de la vie fédérale
et du sport de haut niveau


Christian Lucien MARTIN

**Mission de directeur technique national
auprès de la Fédération française de parachutisme**

1) Descriptif de la mission :

L'agent de l'Etat exerçant la mission de directeur technique national concourt à la définition de la politique sportive fédérale, veille à sa mise en œuvre et contribue à son évaluation. Dans le cadre de l'accomplissement de sa mission, il dirige et anime la direction technique nationale.

Il reçoit des instructions (actualisées chaque année) du ministre chargé des sports dans le cadre de sa lettre de mission et en déclinaison des dispositions de la convention d'objectifs. Il veille à la mise en œuvre au sein de la fédération des orientations ministérielles.

Il est plus particulièrement chargé :

- de l'organisation de la direction technique nationale, de l'animation et de la coordination des activités des personnels qui y sont affectés. A ce titre, il leur adresse chaque année, sous couvert de leur chef de service, des directives techniques nationales ;
- de l'établissement et de la présentation, annuellement, au ministre chargé des sports, d'un rapport d'activité faisant notamment apparaître l'état de réalisation de la politique sportive fédérale en précisant les modalités de mise en œuvre des priorités ministérielles et en insistant sur les manques et les forces des réponses apportées. Ce rapport figure en annexe du dossier préparatoire à la convention d'objectifs ;
- de la mise en œuvre des orientations du plan de développement pluriannuel de la Fédération française de parachutisme, contractualisé avec le ministère chargé des sports dans le cadre de trois actions du Programme sport :
 - promotion du sport pour le plus grand nombre : analyse des évolutions de la pratique, coordination avec les fédérations multisports, affinitaires, scolaires et universitaires ;
 - développement du sport de haut niveau ;
 - prévention par le sport et protection des sportifs : réglementation des activités physiques et sportives, médecine du sport, recherche ;
 - promotion des métiers du sport : formation et emploi des cadres.

2) Compétences attendues :

La mission requiert des compétences en matière de management de projets et d'équipes.

Elle exige également une grande disponibilité, des qualités relationnelles et une forte aptitude au dialogue.

Cette mission requiert également une forte capacité à rassembler et à mobiliser l'ensemble de l'équipe.